



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-53457>

Département(s) de publication : **31**

Annonce n° **26-53457**

Reference de l'avis initial : Annonce n° **26-41996**

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom de l'acheteur Public : Commune De Saint Jory

À l'attention de : Denouvion Victor, Maire

Adresse : Place de la République, 31790 SAINT JORY

Coordonnées :

Téléphone : +33 562229191

Télécopieur : +33 562229180

Courriel : mairie@saint-jory.fr

Adresse internet : <https://www.saint-jory.fr/>

Adresse internet du profil d'acheteur : <http://www.ladepeche-marchespublics.fr/>

Activité principale :

Services généraux des administrations publiques

Code NUTS : FRJ23

Section 2 - Description du marché

Intitulé : Contrat de concession de délégation de service public des Accueils de Loisirs Associés aux Écoles (ALAE) et des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

Numéro de référence : 2026-04

CPV - Objet principal : 92331210

Type de marché : Services

Description succincte : Accueils de Loisirs Associés aux Écoles (ALAE) et des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

Section 3 : Informations rectificatives

- Dans la rubrique "IV.2.2"
Au lieu de : Date : 2026-06-12T12:30:00
Lire : Date : 2026-07-03T12:30:00
- Dans la rubrique "II.2.7"

Au lieu de : "Art. 1.5 du Règlement de consultation : Le Contrat prendra effet à compter du 1er septembre 2026 ou de sa date de notification si celle-ci est postérieure. La durée d'exploitation est de 3 ans à compter de la date de mise à disposition des équipements pour s'achever au plus tard le 31 août 2029. La mise à disposition des équipements au Concessionnaire est prévue le 1er septembre 2026 et fera l'objet d'un procès-verbal contradictoire dont la date fera seule foi. La période entre la notification et le début d'exploitation doit permettre au Concessionnaire de préparer au mieux l'exploitation future des services"

Lire : "Art. 1.5 du Règlement de consultation : Le Contrat prendra effet à compter du 1er janvier 2027 ou de sa date de notification si celle-ci est postérieure. La durée d'exploitation s'achèvera au plus tard le 31 août 2029. La mise à disposition des équipements au Concessionnaire est prévue 1er janvier 2027 et fera l'objet d'un procès-verbal contradictoire dont la date fera seule foi. La période entre la notification et le début d'exploitation doit permettre au Concessionnaire de préparer au mieux l'exploitation future des services. Les articles du Rc et projet de contrat liés au calendrier de la consultation ont été adaptés en conséquence. Les candidats sont invités à télécharger les versions du Dce modifiée le 01/06/2026"

Date d'envoi du présent avis à la publication : 01/06/2026